



Pour diffusion immédiate

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LES DEMANDES DE MODIFICATION DES SERVICES D'ORLÉANS EXPRESS

Bonaventure, le 22 juillet 2014 – Le CREGÎM souhaite vous informer que c'est à compter du mardi 26 août que la Commission des transports du Québec commencera à analyser, dans le cadre d'audiences publiques, les demandes de la compagnie Orléans Express visant à modifier ses services de transport interurbain par autobus. Dans la région, les consultations auront lieu à l'**Hôtel des Commandants de Gaspé, le 26 août à 9h** et à l'**Hostellerie Baie-Bleu de Carleton-sur-Mer, le 27 août à 13h** ([voir l'horaire et les coordonnées détaillées](#)).

Rappelons qu'en mai dernier, nous apprenions que la compagnie Orléans Express souhaitait diminuer drastiquement ses services dans l'est du Québec. La région de la Gaspésie serait la plus touchée par les coupures. En plus de diminuer la fréquence des liaisons, l'entreprise fermerait la presque totalité de ses points de services autour de la péninsule.

Au sud de la péninsule, après des arrêts à Matapédia et Pointe-à-la-Croix, le circuit ne s'arrêterait qu'à Carleton et Chandler avant de terminer son trajet à Grande-Rivière, donc sans se rendre jusqu'à Percé. Notons aussi qu'entre Carleton et Chandler, plus de 160 km seraient parcourus sans arrêt de l'autobus, ce qui semble un non sens. Les habitants d'agglomérations relativement peuplées telles que Maria, New Richmond, Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac et Port-Daniel-Gascons verraient l'autobus passer devant chez-eux sans y avoir accès!

Du côté nord de la péninsule, ce sont plus d'une vingtaine de villes et villages qui seraient ignorées par Orléans Express alors que le service ne s'arrêterait qu'à Gaspé, Rivière-au-Renard, Grande-Vallée, Mont-Louis et Sainte-Anne-des-Monts.

Il y a lieu de se questionner à savoir comment une telle réduction d'accessibilité au service pourrait en favoriser la rentabilité. Par ailleurs, il est important de noter qu'Orléans Express bénéficie d'un monopole du transport collectif par autobus sur le tronçon Montréal-Québec en échange d'une offre de services dans les secteurs moins rentables.

De plus, au-delà des conséquences environnementales et économiques qu'entraîneraient ces coupures, les répercussions sociales sont encore plus inquiétantes. Sachant que l'âge moyen de la population gaspésienne est relativement avancé et que l'hôpital régional le plus proche se trouve à Rimouski, l'accès de la population à des services aussi cruciaux que ceux de la santé serait mis en péril. En effet, imaginons par exemple qu'une personne résidant à Bonaventure doive se rendre à

Rimouski sans disposer d'une automobile, cette dernière devra trouver un moyen de se rendre à Carleton (70 km) ou Chandler (88 km) pour prendre le car...

Nous invitons les citoyens de la région à se présenter en grand nombre à ces audiences publiques afin de réitérer la nécessité de conserver un service de transport collectif accessible dans l'ensemble de la région.

- 30 -

Source :

Yanick Desbiens, agent de communication et de gestion
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498
yanick.cregim@globetrotter.net
www.cregim.org